

Leçon 3

Les ordres de gouvernement



QUESTIONS GUIDES

❶ **Comment le gouvernement m'affecte-t-il ?**

❷ **Comment le gouvernement est-il organisé au Canada ?**

APERÇU

Les gouvernements prennent des décisions et adoptent des lois qui ont une incidence sur la vie des citoyens. Le Canada compte plusieurs ordres de gouvernement, chacun ayant ses propres représentants élus et champs de compétences.

Dans cette leçon, les élèves examineront les rôles et les responsabilités des différents ordres de gouvernement au Canada grâce à plusieurs outils et activités multimédias. Les élèves détermineront le rôle que jouent les services du gouvernement dans leur vie et étudieront l'interdépendance des différents ordres de gouvernement. Dans le cadre de l'activité de la section *Consolidation des acquis*, les élèves créeront un journal visuel pour montrer

les différentes façons dont le gouvernement influe sur leur vie quotidienne.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

À la fin de la leçon, les élèves pourront :

- Expliquer l'importance d'un gouvernement ;
- Comprendre que les gouvernements sont constitués de représentants élus ;
- Identifier les rôles et les responsabilités qui sont associés aux différents ordres de gouvernement au Canada ; et
- Évaluer comment le gouvernement les affecte directement.

Indications pour le personnel enseignant

- Vous pouvez adapter et combiner les activités selon les besoins de vos élèves.
- Lorsque vous abordez des concepts plus abstraits comme celui de député ou des ordres de gouvernement, utilisez des images pour donner aux élèves un point de référence tout au long de cette leçon ou du programme Vote étudiant.
- Matériel nécessaire : accès à Internet, vidéo « Les ordres de gouvernement », les diaporamas 3A et 3B, l'accès numérique ou des copies de l'Activité 3.1.
- Toutes les ressources numériques, les vidéos et les diaporamas sont disponibles sur notre site internet voteetudiant.ca/canada (Ressources pédagogiques).

Introduction

Invitez les élèves à discuter à tour de rôle de l'importance de la mise en place de lois, de règles et de services essentiels dans une communauté.

Questions guides :

- Les personnes vivant dans une communauté ont besoin de quels types de règles et de lois (p. ex. le code de la route, le port de la ceinture de sécurité, le port du casque à vélo ou en patins, les lois contre le vol ou l'intrusion, les lois sur la vie privée, les lois contre les mauvaises pratiques commerciales, les lois contre la violence ou la destruction de biens) ?
- Qui est responsable de la prise de décisions dans la communauté ?
- Quels types de services sont essentiels dans une communauté (p. ex. l'éducation et les écoles, les soins de santé et les hôpitaux, la police, les pompiers, l'eau potable, le traitement des eaux usées, les bibliothèques) ?
- Que se passerait-il si le gouvernement n'existait pas ?

Activités

1. À l'aide des images du Diaporama 3A « Qui suis-je? Que suis-je? », évaluez les connaissances actuelles de vos élèves sur le gouvernement et la politique au Canada. Vous retrouverez des images du premier ministre, Justin Trudeau, les bâtiments du Parlement, ainsi que plusieurs personnes et lieux qui n'appartiennent pas à la scène politique. Cet exercice peut se faire dans le cadre d'une discussion en classe ou les élèves peuvent inscrire leurs réponses sur une feuille.

Ensuite, invitez vos élèves à partager leurs connaissances sur la structure du gouvernement au Canada.

2. À l'aide du Diaporama 3B (p. 2-9) et de la vidéo « Les ordres de gouvernement », passez en revue les ordres de gouvernement au Canada.
 - Qu'est-ce qu'une démocratie représentative ?
 - Quels sont les ordres de gouvernement au Canada (gouvernement fédéral, provincial/territorial, municipal/local et Premières Nations/Inuit/Métis) ?
 - Comment appelle-t-on les représentants élus pour chaque ordre ?
 - Comment appelle-t-on les chefs pour chaque ordre ?
3. Indiquez aux élèves que chaque ordre de gouvernement a ses propres compétences. En général, l'ordre de gouvernement qui est le plus proche d'un enjeu s'en charge (p. ex. le gouvernement fédéral est responsable des affaires nationales, comme la défense). Examinez les exemples du Diaporama 3B (p. 10) et demandez aux élèves de trouver le niveau de gouvernement qui en est responsable. Vérifiez les réponses sur la page suivante.
4. Demandez aux élèves de faire l'Activité 3.1 individuellement. Ils auront à surligner ou encercler chacune des responsabilités qui touchent leur vie, à faire des liens lorsque les gouvernements doivent travailler ensemble et analyser quel niveau de gouvernement les affecte le plus. Ensuite, demandez aux élèves de partager leurs réponses en équipes de deux avant de revoir l'activité avec toute la classe.

Consolidation des acquis

Demandez aux élèves de tenir un « journal » ou de créer une bande dessinée portant sur la façon dont le gouvernement influence leur vie quotidienne. Les élèves peuvent utiliser des diapositives, du papier ou une application en ligne.

Voici les étapes à suivre :

- Identifiez quatre ou cinq activités dans votre vie qui sont influencées par le gouvernement.
- Dessinez, prenez une photo ou trouvez une image pour représenter l'activité.
- Rédigez une légende pour identifier le(s) niveau(x) de gouvernement et le domaine de responsabilité.
- En une phrase, expliquez l'impact que cet ordre de gouvernement a sur votre vie. Utilisez des phrases commençant par "Je" pour personnaliser votre résumé.
- Rédigez un court texte pour répondre à la question suivante : Le gouvernement est-il important ? Pourquoi ?

Pour aller plus loin

Demandez aux élèves d'identifier un problème qui les préoccupe. Demandez-leur de trouver quel(s) niveau(x) de gouvernement est (sont) responsable(s) de cet enjeu et de contacter le représentant élu approprié (il peut y en avoir plusieurs) pour lui faire part de leurs préoccupations. Cette démarche peut être effectuée par courriel électronique.

IDÉES D'ÉVALUATION

Section	Questions guides pour le personnel enseignant
Introduction	Les élèves peuvent-ils expliquer l'importance d'un gouvernement ?
Activités	Les élèves peuvent-ils reconnaître ou nommer les politiciens et les institutions actuels ? Les élèves posent-ils des questions sur les ordres de gouvernement ? Les élèves peuvent-ils établir des liens entre les services gouvernementaux et leur propre vie ? Peuvent-ils identifier des domaines de responsabilités partagées entre les ordres de gouvernement ?
Consolidation des acquis	Les élèves peuvent-ils identifier le niveau de gouvernement et le domaine de responsabilité liés à leurs propres activités ? Les élèves peuvent-ils expliquer l'impact du gouvernement sur leur vie ?

MESURES DE SOUTIEN ET D'ADAPTATION

Plans pédagogiques individuels	Modifications <ul style="list-style-type: none">• Donnez des exemples ou des images de différentes responsabilités (p. ex. soldats de la défense).• Regardez la vidéo « Les ordres de gouvernement au Canada » avant d'entamer les discussions en classe et les activités. Enrichissement <ul style="list-style-type: none">• Demandez aux élèves d'identifier un enjeu qui les préoccupe le plus dans la communauté. Demandez-leur de prendre contact avec le représentant élu approprié (il peut y en avoir plusieurs) pour lui faire part de leurs préoccupations. Cela peut se faire par la poste, par courriel ou sur les médias sociaux.
Les apprenants de la langue française	<ul style="list-style-type: none">• Fournissez des exemples ou des images pour chaque domaine de responsabilité.• Demandez à des élèves qui sont à l'aise avec le français de décrire les responsabilités dans leurs propres mots.
Pédagogie inclusive	<ul style="list-style-type: none">• Regardez les données démographiques d'un ou de plusieurs groupes d'élus et discutez de la nécessité d'une plus grande diversité en politique.• Discuter des questions spécifiques que les groupes marginalisés peuvent poser aux représentants élus.• Examiner la structure de gouvernance d'une communauté autochtone qui intéresse vos élèves.
Accessibilité et accommodements	<ul style="list-style-type: none">• Le jeu-questionnaire dans la section Activités pourrait également être mené via une plateforme en ligne (par exemple, Kahoot, Google Formulaire).• L'illustration/le média de l'activité de Consolidation peut être créé et partagé dans un format entièrement numérique. Si des productions matérielles sont créées, assurez-vous d'avoir suffisamment de matériel pour réduire le besoin de partage.

MISE EN CONTEXTE POUR LE PERSONNEL ENSEIGNANT

Le Canada est un État fédéral, une démocratie parlementaire et une monarchie constitutionnelle.

Un **État fédéral** rassemble différents groupes politiques en un gouvernement central (fédéral) chargé des enjeux nationaux et plusieurs gouvernements locaux (provinciaux/ territoriaux) chargés des enjeux locaux.

La séparation des pouvoirs repose sur le principe de subsidiarité, selon lequel la gestion d'un dossier est confiée à l'ordre de gouvernement qui en est le plus proche. La répartition des responsabilités est notamment définie aux articles 91 et 95 de la *Loi Constitutionnelle de 1867*.

Le **gouvernement fédéral** est responsable de l'ensemble du pays et de tous dossiers d'intérêt national et international, comme l'armée, les relations avec d'autres pays, le commerce international, la monnaie et la devise, la pêche et les océans, le droit criminel et la sécurité publique.

Les **gouvernements provinciaux et territoriaux** sont responsables des questions qui ont trait à leur propre province ou territoire et aux affaires régionales, incluant l'éducation, les soins de santé, le bien-être social, les transports et les routes.

Les **administrations municipales et locales** se voient attribuer leurs pouvoirs par leur gouvernement provincial ou territorial respectif. Elles sont responsables d'enjeux locaux comme la collecte des ordures et le recyclage, les transports en commun, les parcs municipaux et les loisirs.

Certaines communautés de Premières nations, d'Inuits et de Métis ont leur propre système de gouvernance. Ces conseils ou gouvernements partagent certaines responsabilités avec le gouvernement provincial/territorial ou fédéral.

Sur certains enjeux, les différents ordres de gouvernement sont appelés à travailler ensemble. Par exemple, le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales sont chacun responsables de l'environnement. Le gouvernement fédéral applique la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* et réglemente les cours d'eau qui servent pour la pêche et le transport maritime. Les gouvernements provinciaux réglementent l'aménagement du territoire, l'exploitation minière, la fabrication et les émissions nocives. Les autorités municipales sont chargées de l'aménagement du territoire (zonage), de la collecte des ordures et du traitement des eaux usées.

Chaque ordre de gouvernement est constitué d'élus qui représentent la population (les électeurs) de leur secteur (circonscriptions, quartiers, municipalités). Les **représentants élus** sont chargés de proposer, d'étudier, de débattre et de voter des projets de loi (lois potentielles) et d'examiner les enjeux qui touchent leurs électeurs.

Les représentants fédéraux, provinciaux ou territoriaux sont appelés **députés**, voire parfois députés à la Chambre d'assemblée. Les élus municipaux sont généralement appelés des coinseillers ou des échevins.

La plupart des élus fédéraux et provinciaux appartiennent à un parti politique. Un **parti politique** est un groupe de personnes partageant la même vision et la même idéologie politique, dont l'intention est d'accéder au pouvoir et de créer des changements politiques significatifs. Au niveau territorial, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, ainsi que dans la plupart des municipalités, il n'y a pas de parti politique.

Le chef du gouvernement au niveau fédéral et provincial/territorial est appelé **premier ministre**. Dans les deux cas, le chef du parti qui obtient le plus grand nombre de députés au parlement ou à l'assemblée législative assume généralement le rôle de chef du gouvernement. De ce fait, le premier ministre n'est pas élu directement par les citoyens.

Le chef de l'administration municipale est en général appelé maire, préfet ou président de conseil. Ces chefs sont élus directement par la population.

En tant que **monarchie constitutionnelle**, le chef d'État du Canada est un souverain héréditaire (roi ou reine), qui règne conformément à la Constitution. Le souverain est représenté au Canada par le **gouverneur général**, nommé par le souverain sur recommandation du premier ministre.

Dans les dix provinces, le souverain est représenté par le lieutenant-gouverneur, qui est nommé par le gouverneur général sur la recommandation du premier ministre. Habituellement, le gouverneur général et les lieutenant-gouverneurs sont nommés pour des mandats de cinq ans. Il n'y a pas de représentant de la reine au niveau municipal, local ou territorial.

Dans les trois territoires du Canada, les commissaires territoriaux jouent un rôle similaire à celui d'un lieutenant-gouverneur. Les commissaires ne représentent toutefois pas le souverain. Ils sont nommés par le gouvernement fédéral et le représentent.